

CHERCHER À INNOVER

DI-MAGGIO Julie.

Dans un contexte économique difficile, la crise a redonné une actualité à la recherche et à l'innovation. D'une manière générale, ces deux notions qui semblent au premier abord deux actions complètement distinctes, sont, en fait, dépendantes l'une de l'autre.

Gaston Bachelard disait : « Celui qui trouve sans chercher est celui qui a longtemps cherché sans trouver. »

La notion de recherche est alors tout aussi bien difficile à saisir qu'à analyser.

Afin de se faire une représentation de ce qu'est réellement la recherche, nous pouvons nous référer à ce personnage de roman mythique, Sherlock Holmes qui est dans tous les esprits, l'investigateur de la recherche elle-même.

Concernant l'innovation, on peut se référer au visionnaire Jules Verne qui en 1870, écrit *Vingt Mille Lieues sous les Mers*, roman qui relate les aventures du scientifique français Pierre Aronnax qui se retrouve lors d'une expédition face au capitaine Nemo et à son sous-marin, le Nautilus. L'écrivain imagine alors le sous-marin dans les années 1800, alors que le premier sous-marin au monde n'a été fabriqué qu'en 1900 seulement.

A l'inverse de la recherche, l'innovation a été cernée par une définition : elle est la mise en œuvre d'un produit (bien ou service) ou d'un procédé nouveau ou sensiblement amélioré, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques d'une entreprise.

Véritable bienfait pour la croissance économique, ainsi que pour le développement, le savoir, à travers sa production, son émancipation ainsi que sa propagation par tous les moyens possibles est un facteur indispensable au bien-être des sociétés. C'est dans cette mesure que l'innovation joue alors un rôle essentiel.

C'est ainsi qu'au cours des années 80 et 90, une forte investigation en terme de temps et d'argent a été investie afin d'étudier l'innovation en elle-même.

Les résultats obtenus ainsi que le besoin d'un ensemble cohérent de concepts et d'outils ont abouti en 1992 à la publication de la première édition du Manuel d'Oslo, qui portait avant tout sur l'innovation organisationnelle de produit et de procédé.

L'innovation organisationnelle serait alors définie comme une innovation dans l'organisation de l'entreprise et dans l'organisation du travail.

L'innovation de procédés concerne elle, les techniques de fabrication, par exemple dans les machines ou dans l'organisation de la production ou même de la commercialisation.

Enfin l'innovation de produit concerne alors le produit fabriqué lui-même, il s'agit donc d'un produit nouveau ou d'un produit incorporant une nouveauté.

Afin d'étudier l'innovation, cependant à très grande échelle, ce manuel est devenu la référence pour examiner la nature et les incidences de l'innovation dans le secteur des entreprises.

Ce Manuel a alors pour objectif de fournir des informations principales pour la collecte et l'interprétation des données sur l'innovation au sein des entreprises. L'une des raisons pour lesquelles ce recueil d'informations est primordial est de mieux comprendre l'innovation et ses rapports avec la croissance économique.

Ainsi, à une plus petite échelle, si l'on se penche sur la Corse et le cas de son insularité, il est essentiel de créer des conditions propices à l'émergence d'une société misant sur l'intelligence collective de la communauté.

Pour ce faire, la Corse peut alors prendre appui sur son environnement, sa culture et son caractère identitaire.

Étant données ses caractéristiques géographiques, la Corse ne basera pas sa politique d'innovation sur des innovations de produits puisque peu de ses entreprises sont des entreprises de manufacture. Cependant, elle s'oriente aujourd'hui vers une stratégie où ses choix en termes d'innovation, se placent dans une vision nouvelle basée sur une forte volonté d'aller de l'avant, d'être capable d'innover donc de savoir s'adapter.

C'est ainsi que l'on voit apparaître sur l'île depuis peu une volonté d'entrer dans la modernité pour l'ensemble des domaines économiques et sociaux, aidée par les secteurs publics et privés.

Les enjeux pour l'île sont alors de taille :

- Réussir à intégrer la région dans une Europe tournée vers la recherche et l'innovation, afin de favoriser les facteurs de compétitivité, de croissance et d'emplois durables.
- Permettre l'accessibilité aux technologies de l'information et de la communication pour améliorer la compétitivité régionale, accroître le développement économique et la cohésion sociale.

C'est donc dans cette optique qu'il a fallu mettre en place une Stratégie régionale de l'Innovation (SRI), qui constitue ainsi un document de référence pour les acteurs de l'innovation en Corse. L'objectif de la SRI est alors de mieux répondre aux besoins des PME en matière d'innovation.

Concernant la recherche, les statistiques montrent que le nombre de chercheurs est relativement réduit pour une population d'environ 300 000 habitants.

Ainsi, il est primordial que la Corse renforce son potentiel de recherche, ce qui permettrait alors aux entreprises de se retrouver en possession des moyens et des capacités nécessaires afin de s'engager dans un processus d'innovation.

L'essentiel de l'activité de recherche de l'île se concentre principalement au sein des organismes d'enseignement supérieur, notamment l'Université de Corse.

Cependant, même s'il est vrai que le potentiel de recherche de la Corse est limité, il n'est pas sans remarquer la tendance actuelle de progression qui sévit depuis quelques temps.

Cette progression va alors de pair avec la croissance des effectifs d'étudiants à l'Université de Corse. Il est vrai que seulement 17% de la population Corse est diplômée de l'enseignement supérieur, mais ceci est dû en partie à une population vieillissante. Toutefois, le taux de réussite au baccalauréat continue sa progression et atteint le chiffre exceptionnel de 86,6 % en 2006.

De plus les effectifs de l'enseignement supérieur sont en constante progression : 5800 étudiants sont inscrits dans des formations supérieures en Corse dont 4000 à l'Université de Corte.

Étant donné l'augmentation importante des effectifs étudiants il est donc primordial de se soucier de leur insertion future dans la vie économique et sociale de la Corse.

Ainsi, une volonté est affichée par la Collectivité Territoriale de Corse (CTC) et l'État d'appuyer les étudiants en master et en doctorat afin d'intégrer plus tard des emplois en Corse, et d'élever le taux de formation au sein de l'île.

De plus, il ne faut pas omettre le fait que la Corse est également un territoire très dynamique en termes de créations d'entreprises : avec un taux de création de 10,7% en 2007, elle se place légèrement en dessous de la moyenne nationale.

Ainsi nous remarquons la volonté actuelle de rendre l'écosystème corse propice à l'innovation en raison de tous les canaux de recherche qui sont mis en place.

Cependant, d'une manière plus générale étant donné la société de consommation actuelle, la nécessité d'innovation en est-elle vraiment une ?

En effet, innove-t-on par besoin, ou bien parce qu'il faut tout simplement innover pour « suivre le mouvement » ?

Après cette courte analyse il est pertinent de se demander si la Corse dispose d'un écosystème favorable à l'innovation ? Ressources insulaires adéquates à la recherche publique et privée ainsi qu'à l'entrepreneuriat, moyens mis en œuvre et garantissant la satisfaction des besoins socio-économiques face à la société de consommation.

Nous allons maintenant détailler les positionnements choisis pour traiter notre problématique, puis nous présenterons les principaux axes qui ont émergé des discussions et des différentes présentations.

Nous nous positionnons par rapport à 3 grands thèmes qui nous paraissent essentiels d'étudier afin de traiter au mieux notre problématique :

Positionnement par rapport à la problématique du rôle de la recherche dans l'innovation.

Il a été établi que la connaissance serait la finalité première de la recherche.

Cette dernière a également pour objectif de répondre aux besoins et attentes de la société. De plus, elle serait à travers les innovations qu'elle suscite, l'opportunité de contribuer au développement technologique, à la croissance économique, à la qualité de vie et au bien-être des citoyens, ainsi qu'à l'enrichissement humain et culturel de notre société. De ce fait, il est alors primordial pour l'État de fonder une stratégie nationale de recherche et d'innovation.

Nous constatons une forte interactivité entre la recherche et l'innovation. En effet, l'une dépend de l'autre et inversement.

Le facteur principal de cette interactivité entre la recherche et l'innovation serait alors l'intégration elle-même de la recherche au sein de l'écosystème afin d'aboutir à une innovation qui répondrait alors au besoin de ce même écosystème.

L'innovation joue ainsi un rôle principal pour la Corse puisque le fait d'innover lui permettra d'être à même de relever les défis économiques et sociétaux du XXIème siècle. Il s'agit notamment de faire de l'innovation un moteur de croissance plus puissant.

D'une manière plus générale, la croissance repose sur deux facteurs principaux : l'innovation (capacité à proposer de nouveaux produits en phase avec les attentes du marché) et l'intégration (capacité à faire travailler ensemble de multiples entités au sein d'une organisation afin de diminuer les coûts).

En contrepartie, la recherche tend à exercer une influence directe sur l'innovation, l'intensité et la qualité des interactions entre la recherche académique et les entreprises régionales y jouent un rôle déterminant.

Il s'agit donc pour la Corse d'adopter une stratégie permettant d'intégrer au sein de son écosystème, qui permettrait d'identifier ses points faibles au niveau régional et de proposer ainsi des ouvertures à même de le renforcer, notamment en s'appuyant sur les opportunités qu'occasionnent la recherche.

En amont de l'innovation, nous constatons alors que la recherche est primordiale.

Les organismes de recherche et les universités doivent ainsi davantage coopérer et collaborer avec les entreprises, et plus particulièrement avec les PME, aussi bien dans des pôles régionaux qu'au niveau national créant ainsi un écosystème favorable pour l'innovation.

Positionnement par rapport au fait de rendre l'écosystème propice à l'innovation.

Depuis une dizaine d'années, l'écosystème de l'innovation français a été remanié et réétudié afin de stimuler les activités de recherche et développement (R&D) des entreprises. Il s'agit dès à présent d'achever cette mutation et renforçant notamment la capacité de croissance des nouvelles entreprises porteuses d'innovation et qui sont susceptibles de développer de nouveaux secteurs.

Il est important de tenir compte de l'écosystème dans lequel on évolue et encore plus important d'en tenir compte lorsqu'on a la volonté d'innover.

En effet, si on n'en tient pas correctement compte, il y a un risque très préjudiciable, tant les coûts d'innovations sont élevés de nos jours, entre la recherche, la distribution, la promotion, etc.

Ainsi, on retrouve au cœur de la stratégie nationale de recherche et d'innovation une ambition très marquée : *mettre la recherche et l'innovation au cœur de la société et de l'économie française.*

En effet, la politique d'innovation, a évolué progressivement vers une politique d'incitation globale et généralisée à l'innovation dans tous les secteurs dans les années 1980-90. Cette politique est aujourd'hui fondée essentiellement sur un effort de recherche et développement.

Ainsi, étant donné l'importance d'un écosystème favorable à l'innovation, ce dernier doit devenir plus attractif et propice aux projets novateurs.

Problématique par rapport à la fuite en avant de l'innovation et au réel besoin de celle-ci.

Depuis plusieurs années l'innovation est au centre de tous les débats de politique sociétale et économique.

Cependant, étant donné le contexte de société de consommation actuel il n'est pas douteux de se demander si le besoin d'innovation est prédominant ou bien si l'innovation dépend du fait que les autres innoveront.

La notion de société de consommation désigne un ordre social et économique fondé sur la création et la stimulation systématique d'un désir d'acheter des biens de consommation et des services, dans des quantités toujours plus importantes. En effet nous remarquons notamment chez les jeunes, une volonté sans pareil d'être toujours « à la pointe de la technologie ». Si l'on prend l'exemple de la société Apple, à peine un produit a le temps de sortir qu'il est déjà remplacé par un nouveau présentant une innovation absente, et insoupçonnée sur le précédent modèle.

Pour entretenir la consommation, les biens consommés sont souvent peu durables, ou même sont produits et vendus dans la perspective d'une obsolescence programmée, qui est un ensemble de techniques visant à réduire la durée de vie ou d'utilisation d'un produit afin d'en augmenter le taux de remplacement, (cf. protocole de Phoebus, un accord entre industriels pour programmer la durée de vie des ampoules d'éclairage domestique).

Dans son livre "La Société de consommation" (1970), le sociologue français Jean Baudrillard considère que, dans les sociétés occidentales, la consommation est un élément structurant des relations sociales. Au niveau de l'individu, elle n'est plus un moyen de satisfaire les besoins mais plutôt un moyen de se différencier.

La notion d'innovation connote alors un recommencement permanent des processus de recherche et d'innovation.

En effet, après de longues recherches, nous aboutissons à une innovation certes, mais cette dernière n'est pas définitive puisque le progrès est constant.

Il faut alors recommencer de manière permanente les recherches.

Le colloque se déroulera donc comme suit :

Les différents sujets abordés lors de cette introduction englobent les 3 principaux thèmes sur lesquelles nous nous sommes penchés afin de mieux comprendre les enjeux de la recherche et de l'innovation.

Premièrement le trinôme constitué de Mlle LINZA Stella, Mlle SANTONI Michelle et M. VECCHIOLI Cédric, traitera le point de vue de l'innovation sociale qui serait alors une source de développement, et en contrepartie les limites de cette innovation.

Concernant les stratégies de l'État pour rendre l'écosystème propice à l'innovation, c'est le binôme composé de Mlle MARTINI Marie-Thérèse et de Mlle DI-BARTOLO Camille qui se chargera de nous en expliquer les faits.

Enfin, le sujet de l'intensification de la concurrence sur le marché mondial et du fait que les entreprises doivent se montrer de plus en plus innovatrices en vue de conserver leur avantage concurrentiel, sera traité par le binôme composé de Mlle LUCCIANI Marine et de M. POLACCI Petru Antonu.